

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 2 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

présents : 15

N° 01-10/2025

votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,
Monsieur AMICO Calogéro, Conseiller Délégué,
Mesdames COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs FUND Carine, BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore,
AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, MARTIN Eric, Conseillers
Municipaux (15)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur LOUGHЛИMI Abdelhafid, Madame MORO Hélène, Madame
BAUER Jennifer, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BOURDEAUX Isabelle, Monsieur
ACHOURI Jean-Marc, Madame RISSE Christelle (8)

Absents

Monsieur PROENCA José, Madame COLIN Edith, Monsieur BOBECZKO Adrien (3)

Procurations :

Monsieur LOUGHЛИMI Abdelhafid, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick,
Madame THIEBAUX Christelle, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard,
Madame RISSE Christelle, pouvoir à Madame AZEVEDO-JEUNESSE Judith (3)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Objet : Vente de deux garages – Rue du Breuil Prolongée 54430 Réhon - Parcellle cadastrée AE 504 de 59 m²

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII ;

VU la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI ;

VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

CONSIDERANT l'estimation de la valeur vénale de la Parcellle cadastrée AE 504 située rue du Breuil Prolongée à REHON (54430) de 10 000,00 € (dix mille euros), établie par le service des Domaines en date du 13 juin 2025 pour une surface totale de 59 m² ;

CONSIDERANT que deux propositions ont été faites, Monsieur VERDINI Benoit pour un montant de **20 000,00€** (vingt mille euros) et Monsieur FISER Radim au prix de **21 000,00€** (vingt-et-un mille euros), qui souhaitent se porter acquéreurs de cette même parcelle **AE 504** ;

VU les propositions d'achat présentées, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la décision d'attribuer cette parcelle à l'un ou l'autre des acquéreurs potentiels ;

Suite aux propositions du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

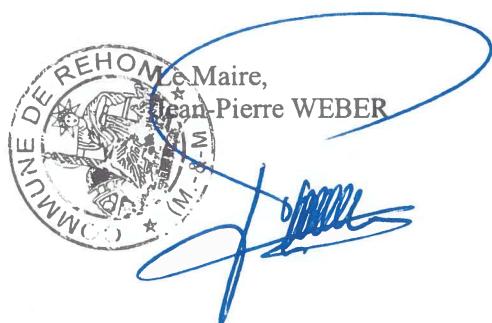
DONNE son accord pour la vente des deux garages situés Rue du Breuil Prolongée à REHON (54430), **Parcelle cadastrée AE 504**, pour un montant de **21 000,00€** (vingt-et-un mille euros), au profit de **Monsieur FISER Radim**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

- DIT que l'acquéreur réglera en sus la TVA ainsi que les frais de notaire ;
- DIT que l'étude de S.E.L.A.S « Maîtres LEZER, PACHECO, COUPPEY, VEIT et associés » de Villerupt représentera la commune.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 2 octobre 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON, le deux octobre deux mille vingt-cinq.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 2 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

présents : 15

N° 02-10/2025

votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,
Monsieur AMICO Calogéro, Conseiller Délégué,
Mesdames COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs FUND Carine, BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore,
AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, MARTIN Eric, Conseillers
Municipaux (15)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur LOUGHЛИMI Abdelhafid, Madame MORO Hélène, Madame
BAUER Jennifer, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BOURDEAUX Isabelle, Monsieur
ACHOURI Jean-Marc, Madame RISSE Christelle (8)

Absents

Monsieur PROENCA José, Madame COLIN Edith, Monsieur BOBECZKO Adrien (3)

Procurations :

Monsieur LOUGHЛИMI Abdelhafid, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick,
Madame THIEBAUX Christelle, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard,
Madame RISSE Christelle, pouvoir à Madame AZEVEDO-JEUNESSE Judith (3)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Objet : Vente d'un Bien – 10 Rue de Cutry 54430 Réhon - Parcelle cadastrée AE 44 de 929 m²

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII ;

VU la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI ;

VU l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeubles poursuivis par les collectivités territoriales ;

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques relatif à la passation des actes ; VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

CONSIDERANT l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AE 44** située au 10 Rue de Cutry à REHON (54430) de **231 000,00€** (deux cent trente et un mille euros) établie par le service des Domaines en date du **21 février 2025** ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la proposition de **Monsieur Abdelmalek BENGAS** qui souhaite solliciter l'acquisition du bien sis **10 Rue de Cutry à REHON (54430)**.

VU le projet et la proposition d'achat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce bien au prix de **235 000,00€ (deux cent trente-cinq mille euros) net vendeur** au profit de Monsieur Abdelmalek BENGAS

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Numérique » du 22 septembre 2025,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son accord pour la vente du bien situé au 10 Rue de Cutry à REHON (54430), Parcelle cadastrée **AE 44**, pour un montant de **235 000,00€ (deux cent trente-cinq mille euros) net vendeur** au profit de **Monsieur Abdelmalek BENGAS**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

- DIT que l'acquéreur réglera en sus la TVA ainsi que les frais de notaire ;
- DIT que l'étude de S.E.L.A.S « Maîtres LEZER, PACHECO, COUPPEY, VEIT et associés » de Villerupt représentera la commune.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 2 octobre 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le deux octobre deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER